

saint Jérôme, de donner la leçon critique du texte hiéronymien. Puisque c'est cette traduction qui a joui de la faveur de l'Eglise, il y a grande utilité à avoir le texte même du traducteur. Sixte-Quint jadis ne semble pas s'être proposé autre chose.

La seconde méthode de travail aurait pour but, tout en gardant le plus qu'on pourrait de la Vulgate, de la remanier, jusque dans les passages les plus sûrement hiéronymiens, pour la ramener plus près des textes inspirés primitifs, là du moins où, sans conteste possible, la traduction s'écarte de ces textes : travail plein d'intérêt, mais d'une extrême délicatesse, parce que, s'il n'est fait avec beaucoup de tact et de maturité, il expose aux fluctuations de la critique un texte qui recevait sa garantie d'une possession traditionnelle.

Enfin, au lieu de retoucher ses traductions préexistantes, on pourrait entreprendre, au moins pour certains livres, une traduction nouvelle (1). L'expression de « revision » deviendrait dans ce cas assez impropre.

De ces méthodes de travail ou, si l'on préfère, de ces trois projets, c'est le premier que le Saint-Siège a fixé aux doctes reviseurs. On lira plus bas la lettre de Pie X à Dom Gasquet, président de la Commission de revision. Voici en quels termes Dom Quentin, un des membres de la Commission biblique internationale, décrit la nature du travail entrepris :

« Avant tout, il faut rappeler que nous n'avons pas à refaire la traduction de saint Jérôme ni à la corriger. Notre tâche est plus simple. Elle consiste à éditer un texte aussi exact que possible de la Vulgate, telle qu'elle sortit des mains de saint Jérôme.

« L'Eglise recommence aujourd'hui, avec des moyens plus perfectionnés, l'œuvre qu'elle avait effectuée au XVI^e siècle sous Sixte-Quint et Urbain VIII.

(1) Nul ne saurait songer à substituer à la Vulgate une traduction absolument conforme à l'original du texte inspiré. Car " personne ne peut dire... quel est sur tous les points le texte original. S'assurer que la Vulgate était conforme à l'hébreu ou conforme au grec, ce ne serait pas garantir sa conformité avec le texte inspiré dans tel cas où il n'est peut-être plus ni dans l'hébreu ni dans le grec... »